



EDITO

Réussir un joli mois de mai.

Dès la fin du mois d'avril avec un appel à des actions dans les établissements, puis le 30 avec l'appel académique à un rassemblement au Rectorat, la FSU et ses syndicats nationaux seront dans l'action.

Celle-ci se démultipliera au cours du mois de mai avec quatre rendez-vous important :

le 1er mai, traditionnel mais se déroulant dans un contexte de tensions économiques et sociales fortes,

le 15 mai journée d'action unitaire pour la défense de l'Education nationale et des services publics,

le 18 mai avec une manifestation nationale à Paris à l'initiative de la FSU,

le 24 mai dans le cadre de rassemblements unitaires départementaux.

Ce bulletin a pour finalité de démontrer les conséquences de la politique gouvernementale sur les conditions de la rentrée 2008 pour les personnels de l'Education nationale, de donner un éclairage sur la situation économique de notre région et sur la situation sociale chez nos voisins luxembourgeois et allemands, que les média nationaux relaient peu, de poursuivre notre combat pour la laïcité dans les départements d'Alsace – Moselle, d'expliquer ce qui se dissimule derrière la Révision Générale des Politiques Publiques, de faire un point sur les retraites après le stage fédéral du 17 mars. Sur certains de ces points, des appels à signer des pétitions sont lancés. Enfin, vous trouverez les modalités pratiques d'organisation et d'inscription pour participer à la journée fédérale du 18 mai .

Il s'agit ,par toutes les formes d'action, de montrer notre rejet des orientations du gouvernement actuel et par le rapport de force imposer d'autres choix.

Philippe NOLLER
Laurent SCHMITT

Dispensé de timbrage

METZ CTC



DEPOSE LE 25 AVRIL 2008

ETIQUETTE

**S
O
M
M
A
I
R
E**

Pages 2 et 3 : Carte Scolaire

Pages 4 et 5 : **PREMIER MAI**

Page 6 : Laïcité

Page 7 : RGPP et Retraites

Page 8 : Action du 18 mai

FSU Moselle - Trimestriel - n°36 - Avril 2008 - Prix : 1 euro
Imprimé par nos soins - Directeur de la publication : Philippe NOLLER
ISSN 1291-2891 - AIP n° 0001 179 - Dépôt légal : avril 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Moselle.
Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant à la FSU Moselle, 3 rue Gambetta 57000 METZ 03 87 55 15 40.



Carte scolaire : communiqué du SNUipp suite au CTP 1er degré

La préparation de la rentrée 2008 peut être caractérisée par une rupture et des continuités.

En effet, dans le premier degré, la dotation positive de 11 postes s'accompagne de 83 retraits et 36 blocages de postes pour 52 ouvertures, ce qui correspond à des proportions équivalentes à l'an passé (où la dotation ministérielle était de - 34 postes) . Une dotation positive qui s'accompagne de nombreuses fermetures et blocages.

L'utilisation des moyens permet à peine de rattraper les retards constatés notamment pour le remplacement et l'enseignement spécialisé .

Lors du CTP du 1er avril, l'ensemble des situations des écoles a été examiné.

L'IA est revenu sur 7 décisions par rapport à celles initialement prévues (essentiellement des fermetures de poste transformées en blocage)

Beaucoup de situations restent donc en suspens et mériteraient une annulation de la mesure de blocage ou fermeture



Dans le département, l'EPS et l'UNSS en première ligne : tous les collègues sont concernés !

Avec 28 suppressions de poste et 134 compléments de service, l'EPS est dans le peloton de tête des disciplines attaquées.

- Au nombre de 28, seulement 10 sont des départs en retraite ou autre fonction, d'où 18 collègues victimes de carte scolaire. Quand on sait qu'il n'y a que 14 postes étiquetés « vacants » dans le département (et il est grand), on imagine aisément le malaise dans la profession.

Quelques exemples parmi d'autres :

Bénéstroof : classe unique maternelle à 35 élèves (l'IA propose une classe de GS/CP pour éviter cette ouverture nécessaire)

Schmittviller : classe unique élémentaire à 24 élèves

Varsberg : 1 classe maternelle à 32 élèves

Woippy (quartier du Roy) : moyenne à plus de 25 par classe en élémentaire

Vic sur Seille 2 classes maternelle à plus de 30

Dans certains cas, la globalisation par commune permet à l'IA de ne pas faire les ouvertures ou de faire des fermetures de classe.

Le SNUipp-FSU interviendra lors des prochains CTP pour faire évoluer positivement toutes les situations nécessitant une annulation de la mesure.

Concernant les fusions d'écoles, le SNUipp- FSU déplore le manque de concertation et le silence imposé par le ministère avant les élections municipales. Les fusions ont donc été décidées sans qu'elles aient été réellement discutées et encore moins concertées avec

- Des situations catastrophiques, tant au plan individuel que pour les équipes pédagogiques, se dessinent : il n'est pas rare de voir des établissements avec 10, voire 15 heures sup, pour assurer l'EPS l'an prochain, des encadrements natation qui ne pourront plus être mis en place, des projets ou menus en lycée qui passeront à la trappe....

Au mieux, l'administration promet un Bloc de Moyen Provisoire, où au passage le forfait des 3 heures d'AS est supprimé et où il reste tout de même quelques heures supplémentaires à effectuer. Elle exerce aussi un chantage : «prendre les heures sup ou la section sportive ou l'option sera supprimée ».

Des situations alarmantes, où la discipline et les élèves n'ont rien à y gagner.

De plus avec des compléments de service qui s'accroissent de manière expo-

toutes les parties (les parents d'élèves et les enseignants notamment). Nous savons bien que les élus sont décisionnaires, mais c'est encore mieux si leurs décisions peuvent s'appuyer sur les avis des usagers et de ceux qui font fonctionner l'école. Les fusions d'école peuvent effectivement s'accompagner de décharge supplémentaire pour les directeurs. Mais sur les 44 fusions annoncées, environ 20 ne s'accompagnent d'aucune décharge supplémentaire, elles permettent juste à l'IA d'économiser un salaire de directeur ou de chargé d'école à à 1 classe. On peut se demander dans ces cas, ce qu'apporte la fusion aux écoles, aux enseignants et aux élèves.

Dans d'autres cas de fusion, 2 directeurs sont en place, et l'un d'eux est "invité" à quitter purement et simplement ses fonctions dans son école.

Le SNUipp-FSU interviendra lors des prochains CTP pour faire évoluer positivement toutes les situations nécessitant une annulation de la mesure prévue et invite les personnels et parents d'élèves à se mobiliser dans le cadre des prochaines journées d'action du mois de mai.

Eric ZOLVER
Co-Secrétaire Départemental du
SNUIPP - FSU



nentielle, des moyens provisoires qui vont également se multiplier, les tâches administratives qui ne cessent d'augmenter...que deviendra l'investissement de chaque collègue dans l'établissement ... que deviendront le travail en équipe et les projets, tant prôné par notre hiérarchie.... mais surtout que deviendront nos élèves ? Quel enseignement va-t-on pouvoir leur proposer lorsque l'on observe les conditions dans lesquelles nous allons devoir travailler l'an prochain ?

Même les services rectoraux s'accordent à dire que notre discipline est déficitaire en postes dans l'académie. Alors, allons-nous continuer à laisser la casse du service public se faire, en prenant en otage nos élèves ?

Isabelle SCHNEIDER
Co-Secrétaire Départementale du
SNEP-FSU



L'hémorragie continue en Moselle !

Le CTPD a eu lieu le 19 mars 2008, la FSU ayant été amenée à ne pas siéger le 17 mars pour marquer son opposition à la logique de casse de l'Education Nationale qui est mise en oeuvre. Ce CTPD confirme nos craintes par rapport à un nombre important de suppressions de postes en collège dans le département de la Moselle. Un « soulagement » : sur les 52 mesures de cartes scolaires initialement annoncées, l'Inspection Académique n'en décompte « plus que 40! » Mais au total, on dénombre quand même 140 fermetures de postes, dont 100 étaient des postes vacants (départs à la retraite...)

La situation est dramatique : dramatique pour les établissements qui se voient ainsi privés de moyens d'enseignement importants, dramatique pour les collègues qui vont être obligés de demander une mutation, parfois loin de leur établissement d'origine. On peut de surcroît s'étonner que les retraits de postes

soient concentrés sur les disciplines faisant partie du « socle commun »....qui est censé être la priorité pour notre administration.

La FSU déplore également pas moins de 316 de compléments de service, qui contribuent à la dégradation générale des conditions d'enseignements. Certains collègues n'ont d'ailleurs d'autres choix que d'accepter ces compléments, ou d'être victimes d'une Mesure de Carte Scolaire... Chantage aussi quand on nous dit qu'il vaut mieux un complément de service ... qu'un collège entier supprimé!

Monsieur l'Inspecteur d'Académie annonce la création de 7 postes d'infirmiers sur le département. Mais dans la valse de casse du service public, 8 postes sont retirés à l'Inspection Académique suite entre autres, à la réorganisation des services du brevet et des bourses.

Un assouplissement a été obtenu par les syndicats quant à la carte scolaire des langues. Il est rappelé que tous les collèges du département de la Moselle sont autorisés à dispenser un enseignement de deux langues vivantes dès la classe de 6e, en tant que section, et non pas en tant que classe. Monsieur l'Inspecteur d'Académie rappelle que le gouvernement s'engage dans un proche avenir (suite au Conseil des Ministres du 20 février) à mettre en place l'enseignement de 2 langues vivantes dès la classe de 6e et qu'une langue vivante serait étudiée dès le CP.

La situation par rapport aux classes bilingues a quelque peu évolué. Il est souhaité que les établissements choisissent ou une classe bilingue Allemand-anglais pour les élèves ayant déjà bénéficié d'un apprentissage en allemand au primaire; ou Anglais-allemand, pour les élèves anglicistes du primaire, ou alors une classe anglais-allemand mixte, si l'établissement le peut, s'il y a une demande, et s'il y a une possibilité pour l'établissement de le faire, dans le cadre des moyens disponibles.... Et l'on peut se demander si finalement tout ceci est bien réalisable....

Il est rappelé que les élèves de 4e passeront la certification A2 en langues vivantes dès avril (les collègues ont été prévenus en mars...), cela concernera 4800 élèves. Il est attendu que sur ces 4800 élèves, 3000 passeront leur certification B1 en 3e, voire la certification B2... Evolue-t-on ainsi petit à petit vers des groupes de compétences, en lieu et place des groupes classes?

Quant aux classes de Segpa, Monsieur l'Inspecteur d'Académie souhaite intégrer leurs dotations horaires dans la DHG des établissements.

L'hémorragie continue dans notre académie, et tout particulièrement en Moselle! Comment assurer dans ces conditions un service public de qualité dans l'Education Nationale ?

Véronique HENRYON
Co-Secrétaire Départementale du
SNES-FSU

Choix ou pas choix de la LV1 à l'entrée en 6ème ?

On connaissait depuis un certain temps déjà la position de l'Inspecteur d'Académie à propos du choix obligatoire de la langue enseignée à l'école élémentaire comme LV1 à l'entrée en 6ème.

Cette directive, dictée entre autre par le souci de rentabilité du système, aurait eu pour effet de limiter les sections bilingues aux seuls élèves ayant déjà suivi l'enseignement d'une autre langue que l'anglais à l'école élémentaire. Alors que la politique affichée par l'I.A. était la promotion de l'allemand dans le département, de nombreuses sections bilingues allemand-anglais devaient ainsi

fermer, faute d'inscription possible des élèves ayant fait de l'anglais auparavant.

Ce fut donc la levée de boucliers et la colère des enseignants et des parents d'élèves concernés. De nombreux CA de collèges ainsi que la presse se sont fait l'écho de cette protestation. L'IA, dans sa lettre du 19 mars, fait marche arrière et offre donc la possibilité aux élèves anglicistes de choisir une section bilingue anglais-allemand en 6ème, tout en mettant en avant le caractère « limité » de la mesure. Il ne faut pas que cela coûte de moyens ! De même, s'il faut maintenir l'offre de l'anglais en 6ème, c'est à moyens constants et donc avec la possibilité de « mutualisation entre établissements » afin d'en réduire les coûts.

Ainsi, tout changement de langue à l'en-

trée en 6ème devra faire l'objet de la part des parents d'une « déclaration de rupture de continuité d'apprentissage de langue vivante ». Cette demande « motivée » devrait permettre une inscription dans un autre collège si l'enseignement de la langue choisie n'est pas assuré dans le collège du secteur !

C'est donc bien une politique de réductions des coûts qui est en marche et les parents d'élèves ne s'y trompent pas lorsqu'ils protestent également, dès l'école élémentaire, contre l'absence de choix véritable entre les différentes langues au démarrage de cet enseignement.

Roger SCHUH
SNES - FSU

Premier mai 2008

MANIFESTATION UNITAIRE METZ 10H ESPLANADE



Le niveau de l'activité industrielle (production, échange et emplois) apparaît fortement corrélé à celui de l'ensemble du tissu économique. La situation de la France est de ce point de vue peu satisfaisante. A l'intérieur de celle-ci, la situation de la Lorraine est préoccupante. L'avenir, en la matière est lié notamment à une prise de conscience des acteurs économiques, de l'Etat et de son gouvernement, des collectivités territoriales et de leurs exécutifs, et donc des citoyens eux-mêmes.

AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bien que ne représentant plus que 16 % de l'emploi en France, l'industrie reste au cœur du développement économique.

Elle représente encore 78 % des exportations françaises et 90 % de la dépense intérieure de R&D des entreprises. Les régions françaises qui ont connu le plus fort développement de l'emploi au cours des dernières années sont aussi celles dont l'industrie a été la plus dynamique (par ex. Midi Pyrénées). Celles dans lesquelles l'emploi industriel a faiblement augmenté ou stagné ont connu, elles, une très faible croissance de l'emploi global.

Les études encore (trop peu nombreuses) conduites dans certaines régions permettent de penser qu'un emploi industriel peut créer de 1 à 4 emplois

(industriels ou tertiaires).

FRANCE ET LORRAINE : ALERTE !

En France, l'industrie ne représente plus que 21 % du PIB contre 29 % en Allemagne, au Japon comme en Espagne, 27 % en Italie, 24 % au Royaume-Uni.

En Lorraine elle se situe à 18,8% mais en recul constant. En 30 ans notre région a perdu 172 000 emplois dans l'industrie, 50 000 dans les 12 dernières années. En 2007, la perte d'emplois industriels représente 12 % des pertes d'emploi industriels français, pour 3,8 % de la population métropolitaine. La Lorraine se situe à l'avant dernier rang des régions françaises, juste devant Champagne Ardenne

Les récentes annonces concernant la chimie (Moselle-Est), Kléber-Michelin (Toul), Arcelor-Mittal (Gandrange) portent sur 2 000 emplois directs, soit 5 000 avec les emplois induits. Il faut y ajouter les pertes d'emplois dans le textile, le papier carton et le meuble. Cela a évidemment à terme des effets sur les emplois du commerce, tertiaire et sur les emplois publics.

FAIBLESSES ET ATOUTS

L'économie (industrielle) de la Lorraine est vulnérable, du fait notamment :



Alors que nous préparons la manifestation du Premier mai 2008, la FSU Moselle tient à réaffirmer son soutien aux salariés de Gandrange en lutte pour demander avec eux le maintien de l'activité industrielle dans ses trois composantes l'aciérie, le TAB et le LCB sur le site.

QUELLE INDUSTRIE EN LORRAINE ?

- de l'absence de centres de décision significatifs à l'échelle nationale et européenne ;
 - que l'économie régionale repose encore trop souvent sur des secteurs très sensibles à la conjoncture
 - du déficit d'activité dans les services à haute valeur ajoutée aux entreprises et de la faiblesse de la recherche privée (alors que la recherche publique tient un rang honorable).
- Mais la Lorraine dispose aussi d'atouts :
- on peut avancer sa situation sur des axes de communication européens et son réseau de formation dans les filières technologiques et de l'ingénieur, le niveau de la recherche publique ;
 - par ailleurs, les actions de soutien à l'innovation du Conseil Régional visent toutes le développement d'activités industrielles.

Le Conseil Economique et Social, pour sa part, par divers rapports et études, a mis en évidence la nécessité d'une politique industrielle volontariste. Pour illustrer cette nécessité et celle de sa prise de conscience par tous les acteurs, pour dégager de premières pistes, le CES et la Région ont pris l'initiative conjointe de tenir une session commune le 27 Mars dernier sur le thème « construire ensemble un avenir industriel à la Lorraine ».

Roland ROUZEAU
Représentant de la FSU Lorraine
au CESR

CARRIÈRE ET POUVOIR D'ACHAT : UN PETIT TOUR CHEZ NOS VOISINS

ALLEMAGNE :

Accord salarial négocié, la grève est évitée.

C'est ainsi que débute le communiqué de presse de VERDI (la fédération syndicale unifiée des services, principale fédération du DGB/ confédération des syndicats allemands avec IGMetall la fédération de la métallurgie) qui annonce que l'ensemble des employés de l'Etat et des Communes* bénéficieront en 2008 d'une augmentation de salaires de 5%, après 3 années de vaches maigres, sans augmentation. Cette hausse sera même de 7% pour les faibles salaires. Ceci vaut pour l'ensemble des employés dans l'ex-Allemagne de l'Ouest. Les employés de l'ex-Allemagne de l'Est bénéficieront des mêmes avantages depuis le 1er avril seulement.

Au 1er janvier 2009, l'ensemble des salariés bénéficiera d'une prime unique de 225 euros et verra les salaires augmenter partout de 2,8%.

Les indemnités d'apprentissage seront augmentées de 70 €. Cet accord salarial a une durée de validité de 24 mois, ce qui implique que des négociations seront à nouveau entamées à l'automne 2009.

Verdi estime que ce résultat doit être classé au rang des victoires syndicales importantes. La fédération n'était pas certaine d'atteindre un meilleur résultat en appelant les salariés à une grève longue, reconductible.

Verdi admet toutefois avoir dû reculer sur la question du temps de travail. En effet, à l'exception principale des personnels infirmiers la durée hebdomadaire de travail passera de 38,5 heures à 39 heures au 1er juillet 2008.

Des conditions particulières relatives aux spécificités de ces métiers ont été introduites dans cet accord salarial pour les personnels des hôpitaux, des transports en commun régionaux et des réseaux de distribution. Les médecins des hôpitaux communaux font l'objet d'un accord séparé.

Pour arriver à ce résultat, il aura néanmoins fallu 5 tables rondes de négociations, la nomination de 2 médiateurs ainsi que des grèves locales ou régionales d'avertissement.

La nomination de médiateurs est une pratique courante en Allemagne quand les parties en présence ne peuvent trouver d'accord. Le rejet des propositions des médiateurs peut avoir pour consé-

quence une consultation des personnels concernés sur l'appel à la grève. Cette consultation est obligatoire. L'aval de 75 % des votants est nécessaire pour lancer le mouvement de grève qui sera alors un mouvement fort et inscrit dans la durée.

Pour favoriser la participation à la grève, les fédérations disposent d'une "caisse de grève" qui permet de payer chaque journée de grève aux adhérents à hauteur de 75 à 90% du salaire de base.

Verdi avait débuté les négociations avec les revendications suivantes :

- augmentation des salaires de 8% avec un minimum de 200 euros
- augmentation des indemnités d'apprentissage de 120 euros

Verdi dénonçait les sacrifices des employés de l'Etat fédéral et des communes ainsi que l'écart croissant avec les salaires du secteur privé et voulait arrêter le mouvement de baisse du pouvoir d'achat.

* cet accord ne concerne pas les fonctionnaires (VERDI, GEW syndicat de l'Education, GdP syndicat de la police demandent qu'il soit transposé aux fonctionnaires).

sources : Verdi - Bezirk Saarland

LUXEMBOURG :

une juste revalorisation doit accompagner la nouvelle loi scolaire

Les négociations entre le Gouvernement et les 2 syndicats enseignants luxembourgeois SEW/OGB-L et SNE/CGFP en vue d'une revalorisation de la carrière des instituteurs ont échoué. Le Gouvernement est resté intransigeant sur une augmentation du temps de travail en présence des élèves (2 heures d'enseignement supplémentaires) tout en évaluant le travail pour les concertations, l'évaluation par compétences, les consultations pour parents, les travaux administratifs et la formation continue à 4 heures hebdomadaires

Les organisations syndicales refusent de voir augmenter indéfiniment le temps d'enseignement. Si elles sont prêtes à fournir les efforts nécessaires pour les concertations et les consultations des parents, il est tout aussi clair qu'elles n'accepteront pas une augmentation du temps d'enseignement.

Les missions et les responsabilités vont croissant et les allongements successifs de la formation initiale tout comme l'augmentation de la fréquentation de formations continues parlent un langage clair : un reclassement dans la carrière supérieure s'impose et le principe a d'ailleurs été accepté par le Gouvernement.¹

Augmenter le temps d'enseignement signifie réduire le temps disponible pour la réflexion, les préparations et les corrections et n'est donc nullement synonyme d'une amélioration de la qualité du travail presté. Les syndicats ont décidé de défendre la qualité du travail de l'instituteur tout en exigeant le reclassement dans la carrière supérieure².

La procédure de conciliation entamée débouchera soit sur un accord acceptable soit sur un arrêt de travail que les syndicats souhaitent le plus fort possible pour assurer des meilleures chances de régler ce conflit de manière satisfaisante.

Une manifestation intersyndicale a attiré 1900 enseignants du 1er degré le 11 décembre dernier à Bertrange. Sur que nos collègues luxembourgeois sont motivés !

¹ Quels que soient l'âge et la classe, c'est au Luxembourg que les salaires pratiqués dans l'Education sont les plus élevés : avec plus de 32.000 € par an, un instituteur luxembourgeois débutant gagne presque autant qu'un professeur de lycée français en fin de carrière. L'homologue luxembourgeois de ce dernier pourra percevoir, au même stade, plus de 80000 € annuels

² salaire d'entrée = 51000 € annuels

sources : SEW/OGB-L

Régis METZGER
SNUIPP - FSU

LE STATUT SCOLAIRE D'ALSACE - MOSELLE ET LA LIBERTE DE CONSCIENCE

Les discours du Président de la République (Latran, dîner du Crif...) et sa tentative de changer le sens de la laïcité ont rencontré une opposition très large pour défendre les équilibres de la loi de 1905. A l'initiative de la Ligue de L'Enseignement, de nombreuses associations et syndicats dont la FSU, a été lancé l' appel : «sauvegardons la Laïcité de la République ». A ce jour, on comptabilise des dizaines de milliers de signataires.

Au moment où N. Sarkozy aimerait tant substituer la Loi de 1905 par un nouveau concordat dont il serait lui l'initiateur et le garant, il est utile de revenir sur la situation des trois départements concordataires et d'éclairer notre pensée par ce qui y est toujours en vigueur.

Ainsi l'enseignement religieux à l'école publique est à ce jour même encore présenté par les autorités rectorales et religieuses comme obligatoire. Tout élève qui ne souhaite pas suivre cet enseignement doit en conséquence faire une demande de dispense. Dans de nombreux établissements c'est une majorité d'élèves qui doit demander une dispense pour un cours suivi par une minorité ! Outre le côté ubuesque de la situa-

tion on est aussi en flagrant délit d'atteinte à la liberté de conscience des élèves et de leurs familles. C'est pour mettre fin à cette atteinte aux principes élémentaires de la laïcité que les syndicats enseignants, la FCPE et les mouvements d'éducation populaire vous appellent à signer le « **MANIFESTE POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'OPTION FACULTATIVE A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE MOSELLE** »

Hubert Duchscher
SNUIPP - FSU

Laïcité

d'accord 

la maison des associations
1A, place des orphelins
67000 – Strasbourg
laicite.daccord@laposte.net

MANIFESTE POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'OPTION FACULTATIVE A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE-MOSELLE

L'enseignement religieux confessionnel à l'Ecole publique en Alsace-Moselle (Statut Scolaire Local), a longtemps été présenté comme obligatoire pour les élèves.

S'appuyant sur des bases juridiques disparates et opaques, le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 6 avril 2001, stipule que la seule obligation est celle de l'Etat d'organiser, en Alsace-Moselle, cet enseignement confessionnel à l'Ecole publique du primaire au secondaire. Il en découle que cet enseignement n'est pas obligatoire pour les élèves.

En dépit de ce principe juridique, les autorités religieuses et rectorales persistent à exiger des parents qui ne souhaitent pas cet enseignement pour leurs enfants, qu'ils fassent par écrit une demande de dispense. Une telle démarche n'est demandée pour aucun autre enseignement non-obligatoire.

Les signataires demandent aux autorités civiles et religieuses de tirer les conséquences de cet arrêt du Conseil d'Etat.

Ils demandent, à cet effet, la fin de l'obligation de la demande de dispense pour cet enseignement non-obligatoire, afin de respecter pleinement la liberté de conscience des non-croyants comme des croyants.

Nom	Prénom	Ville	Qualité	Signature

Avec le soutien du Comité Départemental d'Action Laïque, des FOL (Fédérations des Oeuvres Laïques) et FSU 57,67,68, de la FCPE, de la Ligue des Droits de l'Homme (Mulhouse, 57,67), de l'UNSA-Education.

La RGPP vous connaissez ?

La RGPP, révision générale des politiques publiques, vous en avez entendu parler ? Non ? C'est normal, c'est en effet en catimini, au mépris des règles élémentaires de la démocratie, qu'est en train de se mettre en place une réforme de l'Etat, qui va bouleverser son organisation mais aussi la notion même de service public et les valeurs de solidarité issues de l'après guerre.

Sous couvert de modernisation, d'exigence d'efficacité, de valorisation du travail des fonctionnaires, des cabinets d'audit, payés fort cher avec nos impôts, sont entrain de réfléchir aux politiques publiques. Leur travail consiste à faire le tri entre ce qu'ils estiment bon et nécessaire pour le citoyen et ce qui, pour eux, est franchement inutile et de rechercher les missions que l'Etat pourrait bien sous-traiter au secteur privé. Ces mêmes cabinets doivent aussi réfléchir à la meilleure façon de réduire le nombre de fonctionnaires et proposer des scénarii de réorganisation des structures administratives et de leurs missions.

RETRAITES : RENDEZ VOUS !!!

La loi de 2003 prévoyait un « rendez-vous » sur les retraites. Le premier ministre le prépare en effet. La FSU aussi. Le 17 mars une cinquantaine de militants ont suivi un stage à Metz pour faire le point.

Il a d'abord été rappelé que les retraites sont un choix de société et qu'en 1945, celui qui a été fait était un système solidaire, fondé sur des cotisations obligatoires et appelé « par répartition ». Au fil des ans, il a considérablement amélioré le sort des salariés âgés. Son progrès constant a commencé à être remis en cause au début des années 90, puis franchement attaqué en 1993 par la réforme Balladur. Il a détruit l'équité relative en imposant au régime général du privé un allongement de la durée de cotisation à 40 annuités (avec la sanction de la décote), une référence aux 25 meilleures années (au lieu de 10) et une indexation sur les prix et non plus

Environ 200 000 suppressions d'emplois sont programmées d'ici 2012 !

L'autre grand objectif de cette réforme est de réorienter les interventions des services de l'Etat vers la réglementation et la répression au détriment des services rendus, individuellement ou collectivement, à l'ensemble de la population.

Les projets RGPPP :

- préparent le salaire au mérite adossé aux procédures d'évaluation des agents déjà mises en place. La rémunération en fonction des résultats va être étendue.

- imposent la mobilité des agents entre les services, les ministères, les fonctions publiques, sous couvert, dans un premier temps, de la faciliter. Ceci étant un accompagnement indispensable des restructurations de services.

- renforcent la mutualisation des moyens : gestion des commandes, parc automobile, action sociale, formation professionnelle, médecine de prévention, informatique ...

- créent un opérateur national unique de paiement de la paie (ONP), un opérateur sur l'immobilier de l'Etat ...

Pourtant aucun bilan sérieux n'est effectué sur l'apport des différents services, sur les éventuels dysfonctionnements,

sur la progression du salaire moyen. En 2003, c'est la fonction publique qui a été frappée par la loi Fillion (même allongement et même indexation). Enfin en 2007, ce fut le tour des régimes spéciaux.

Le stage a également pris connaissance des projets actuels. Même si les études du Conseil d'Orientation des Retraites montrent que les évolutions démographiques sont fluctuantes et que les projections sont sans doute moins catastrophiques que prévu, Fillion fait savoir partout qu'en dehors d'un passage à 41 annuités en 2012, il n'y a point de salut. Et pourtant l'allongement de la durée du travail se confirme bien être un mythe : les réformes précédentes n'ont pratiquement rien changé, l'âge de cessation d'activité reste autour de 58 ans. Ce qui évolue, c'est le montant des retraites, qui s'effondre. Entre carrières incomplètes, précarité et donc décote, les petites (très petites) retraites se multiplient. Le gouvernement pourra toujours faire de la démagogie sur le minimum vieillesse, pour compenser des retraites qu'il affaiblit lui-même.

La FSU refuse cette logique. Elle affirme

sur les améliorations qui pourraient être apportées. Avant même tout résultat des audits, les décisions sont prises.

En fait, il s'agit seulement de décliner un a priori qui est de nature idéologique : tout ce qui est public est illégitime, le privé est la seule référence. Ce qui signifie que :

- l'emploi public, c'est un poids indu pour les finances publiques

- l'Etat doit assurer directement le moins possible de fonctions

- les modes de gestion de l'emploi du secteur privé, basés sur l'individualisation et la précarité doivent s'imposer à tous.

Ensemble, il faut se mobiliser contre cette politique rétrograde et dangereuse pour les citoyens et la société, pour le service public, pour son rôle irremplaçable auprès des citoyens, pour la garantie de l'intérêt général ; pour maintenir et développer les missions, bien au-delà de la vision régalienne développée par le gouvernement actuel, pour les moyens en personnel et en fonctionnement permettant d'assurer les missions dans de bonnes conditions pour les usagers et les personnels.

Luc RAUCY
Secrétaire Départemental du
SNUTEF-FSU

avec constance que la richesse de la société, croissante et parfois insolente, permettrait d'assumer le prolongement (heureux) de la vie, qu'il faut seulement avoir la volonté de partager autrement les richesses en faveur des travailleurs, en continuant à s'appuyer sur des cotisations (éventuellement modulées autrement). C'est pourquoi elle continue à articuler ses revendications autour d'une retraite à 75%, à 60 ans et pour 37,5 ans de cotisation. Elle y ajoute la même des droits nouveaux pour prendre en compte les études, la précarité, les fins de carrière, les avantages familiaux ...

Pour cela, le « rendez-vous » de 2008 doit être celui de l'action. L'unité n'est-elle pas possible, au moins sur le refus catégorique du passage à 41 annuités ? **N'est-il pas possible de faire descendre dans la rue des millions de salariés, comme en 1995, pour dire que les dégradations, sur les retraites comme sur le reste, ça suffit !**

La FSU fera tout pour cela.

Jean-François QUANTIN
SNES - FSU

MANIFESTATION NATIONALE A PARIS DIMANCHE 18 MAI 2008

Pour une école publique de qualité

Amélioration des conditions de travail
Augmentation des salaires
Respect du métier et des personnels

Inscriptions collectives ou individuelles



Nous avons matière
à nous entendre

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Metz

Siège : 17, rue du Sablon – BP 80287 – 57006 Metz

Bureau : 28, allée de la Libération – 57100 Thionville

Tél. : 0820 000 005* – E-Mail : 05900@cmcee.creditmutuel.fr

Mode de transport : le TGV

Horaires :

Départ Metz : 10 h 42

Arrivée Paris Est : 12 h 05

Départ Paris Est : 20 h 39

Arrivée Metz Ville : 22 h 02

Adhérents FSU : 20 euros

Non adhérents FSU : 70 euros

Coût réel de l'aller – retour : 86 euros.

Achats des billets :

Vous êtes adhérents SNES – FSU : auprès de la section académique du SNES – FSU, établir les chèques à l'ordre du SNES NANCY METZ.

Pour les autres syndicats de la FSU MOSELLE, auprès de la FSU MOSELLE, établir les chèques à l'ordre de la FSU MOSELLE.

* N° Indigo : 012 € TTC/Min.